



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

7.3 Période de questions - Parole à l'assemblée (15 minutes)

7.4 Levée de l'assemblée

### MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LAC-AUX-SABLES

#### PROCÈS-VERBAL DEUXIÈME SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2023

#### 1 ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

##### 1.1 Ouverture de l'assemblée

*Après avoir constaté que l'avis de convocation a été fait, conformément aux dispositions de l'article 156 du Code municipal du Québec et que l'avis public a été publié, le conseil procède à la séance.*

La session est ouverte à 20 heures 22 minutes (20 h 22), sous la présidence de monsieur Yvon Bourassa, maire. Madame Manuella Perron, directrice générale et greffière-trésorière, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

##### 1.2 Adoption de l'ordre du jour

Monsieur Bourassa fait la lecture de l'ordre du jour.

**CONSIDÉRANT** la présence de tous les membres du conseil;

Il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil adopte l'ordre du jour de la 2<sup>e</sup> séance extraordinaire du 19 décembre 2023 :

- EN ajoutant au Varia, le point Rémunération des élus - Avis de motion;
- EN laissant le point Varia ouvert.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

##### 1.3 Disposition d'équipements excédentaires - Appel d'offres

**CONSIDÉRANT** la résolution no 2023-06-159;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu que le conseil autorise l'appel d'offres avec le Centre d'acquisition gouvernementale, les mises minimales suivantes :

- Camionnette Ford F-150 2008: 750 \$
- Camionnette Ford F-150 2014: 5 000 \$
- Camion Ford F-550 avec équipements de déneigement : 25 000 \$
- Camion International: 35 000 \$

Il est de plus résolu d'autoriser la directrice générale ou la directrice intérimaire des travaux publics, selon le cas, à signer tous les documents nécessaires pour la vente et le transfert des immatriculations de ces véhicules, suite aux résultats de l'appel d'offres.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

Formules Municipales No 5514-A-MST

2023-12-360

2023-12-361



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

### 2 TRÉSORERIE

#### 2.1 Bordereau de dépenses du mois

*Je soussignée, certifiée par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans la liste des comptes au 19 décembre 2023.*

*Manuella Perron, OMA*

Manuella Perron, OMA  
Directrice générale et Greffière-trésorière

2023-12-362

**CONSIDÉRANT** que la liste des comptes, ainsi que toutes les factures du 1<sup>er</sup> au 19 décembre 2023 ont été vérifiées par monsieur Yvan Hamelin et madame Suzanne Béland;

**CONSIDÉRANT** que tous les conseillers ont à leur disposition, la liste des comptes à payer, pour vérification;

**CONSIDÉRANT** le règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire;

**CONSIDÉRANT** le cumul des journaux # 1197 à # 1198;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Suzanne Béland, appuyé par monsieur Yvan Hamelin et résolu :

- D'APPROUVER ET PAYER les comptes présentés dans la liste suggérée des paiements au 19 décembre 2023, au montant de 81 679,48 \$;
- D'ENTÉRINER les dépenses préautorisées au montant de 92 234,45 \$.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

#### 2.2 Engagement de crédits

2023-12-363

Il est proposé par madame Suzanne Béland, appuyé par monsieur Alex Bronsard et résolu que les engagements de crédits suivants soient adoptés :

DÉPARTEMENT	DESCRIPTION	MONTANT avant taxes	BUDGET
Administration	Franchise assurance Dossier # 231849	1 000 \$	02-13000-419

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

#### 2.3 Règlement no 2023-603 - Établissant les taux de taxation et les tarifications 2024 - Avis de motion et dépôt

2023-12-364

Monsieur Yvan Hamelin, conseiller, par les présentes :

- DONNE avis de motion, que le conseil étudiera et adoptera, s'il y a lieu, à une séance ultérieure un règlement visant à fixer les taux de taxation et de tarification pour l'exercice financier 2024;
- DÉPOSE, à cet effet, le projet de règlement no 2023-603, établissant les taux de taxation et de tarification pour l'exercice financier 2024, ainsi que le taux d'intérêt et les versements.





No de résolution  
ou annotation

2023-12-365

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

### 2.4 Règlement no 2023-604 - Création d'un fonds réservé - Camion incendie - Avis de motion et dépôt

Madame Dominique Lavallée, conseillère, par les présentes :

- DONNE avis de motion, que le conseil étudiera et adoptera, s'il y a lieu, à une séance ultérieure un règlement visant la création d'un fonds réservé, pour une période de 10 ans, pour l'achat d'un camion incendie en prévision d'un remplacement;
- DÉPOSE, à cet effet, le projet de *règlement no 2023-604, visant la création d'un fonds réservé pour un camion incendie.*

### 3 SÉCURITÉ PUBLIQUE

#### 3.1 Entente - Chemin détour

2023-12-366

**CONSIDÉRANT** les pluies abondantes du 18 décembre 2023;

**CONSIDÉRANT** les directives du ministère de la Sécurité Publique obligeant la fermeture du chemin de la Batiscan;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil:

- AUTORISE la mise en place d'un chemin de détour en utilisant le chemin Bronsard pour sortir sur le chemin de la Chute-du-Huit, dans le secteur de Notre-Dame-De-Montauban, pour l'accès au chemin de la Batiscan;
- AUTORISE la signature d'une entente entre la municipalité et les propriétaires concernés, notamment:
  - Érablière Batiscan Inc. pour l'utilisation et les frais d'entretien des chemins;
  - 2436-9639 Québec Inc. pour l'utilisation des chemins.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

### 4 TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

#### 4.1 Réfection de ponceaux - Chemins Tawachiche et du Lac-du-Missionnaire - Décompte no 1

2023-12-367

**CONSIDÉRANT** la demande de paiement pour le décompte progressif no 1, déposée par l'entrepreneur Marcel Guimond et fils inc., pour les travaux de réfection de ponceaux sur le chemin Tawachiche et le chemin du Lac-du-Missionnaire, exécutés au 8 décembre 2023;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la firme Gestion R. Hould inc., au dossier, dans le cadre du projet;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Suzanne Béland, appuyé par monsieur Alex Bronsard et résolu que le conseil municipal accepte la demande de paiement pour le décompte progressif no 1, déposée par l'entrepreneur Marcel Guimond et fils inc., dans le cadre des travaux de réfection de ponceaux sur le chemin Tawachiche et le chemin du Lac-du-Missionnaire, exécutés et de verser un montant de 215 268,11 \$, incluant les taxes applicables, et ce, après l'application de la retenue de 10 %.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

### 5 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

#### 5.1 Demande de dérogation mineure - 520, chemin Laviolette



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure, # 2023-418, déposée le 30 novembre 2023, par monsieur Jean-Michel Delarue pour l'immeuble du 520, chemin Laviolette.

Relativement à l'article 9.3 du règlement de zonage, cette demande, pour la construction d'un bâtiment secondaire dans la zone 76-Ca, vise :

- L'augmentation de la superficie maximale à 151,6 m<sup>2</sup> au lieu de 135 mètres<sup>2</sup> (135,8 m<sup>2</sup> + 15,8 m<sup>2</sup>).

Avant de pouvoir statuer sur la demande, le dossier a fait l'objet d'une étude par le comité consultatif d'urbanisme. Ce comité a remis deux orientations, adoptées unanimement, recommandant aux membres du conseil :

- DE REFUSER la demande de dérogation 2023-418 pour une surface totale de 151,6 mètres carrés;
- D'ACCEPTER la demande pour la surface de 135,8 m<sup>2</sup>, conditionnellement à :
  - Ce que la toiture excédent le bâtiment au-dessus du plancher de béton extérieur soit modifiée de façon à n'avoir aucun appui au sol ni plancher, ni section fermée;
  - Ce que le futur escalier extérieur, s'il est muni d'un balcon, que ce dernier soit d'une dimension maximale de 48 po par 48 pouces, en porte-à-faux, toujours sans appui au sol;
  - Ce qu'aucun autre bâtiment secondaire ne soit construit sur le lot du 520, Laviolette;

*Avant de prendre sa décision, monsieur le maire donne la parole à toutes les personnes intéressées par la demande. Le propriétaire est présent. Monsieur Nicolas Hamelin, conseiller et membre du CCU donne des précisions au propriétaire.*

*Monsieur le maire demande aux membres du conseil s'ils sont prêts à prendre une décision :*

*Le conseil adopte la résolution suivante :*

**CONSIDÉRANT** la demande # 2023-418, déposée le 30 novembre 2023, par monsieur Jean-Michel Delarue pour l'immeuble du 520, chemin Laviolette;

**CONSIDÉRANT** que le projet a débuté avant l'obtention d'un permis;

**CONSIDÉRANT** que la définition d'un bâtiment est une construction composée d'une toiture supportée par des murs ou des poteaux;

**CONSIDÉRANT** que l'avant-toit est supporté par des poteaux;

**CONSIDÉRANT** que le projet peut être modifié pour se conformer à la réglementation;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Daniel Beaupré et résolu que le conseil municipal :

- REFUSE la demande de dérogation 2023-418 pour une surface totale de 151,6 mètres carrés;
- ACCEPTE la demande pour la surface de 135,8 m<sup>2</sup>, conditionnellement à :
  - Ce que la toiture excédent le bâtiment au-dessus du plancher de béton extérieur soit modifiée de façon à n'avoir aucun appui au sol, ni plancher, ni section fermée;
  - Ce que le futur escalier extérieur, s'il est muni d'un balcon, que ce dernier soit d'une dimension maximale de 48 po par 48 pouces, en porte-à-faux, toujours sans appui au sol;
  - Ce qu'aucun autre bâtiment secondaire ne soit construit sur le lot du 520, Laviolette.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

**5.2 CPTAQ - Demande d'autorisation - Ferme Agral & fils et Ferme Juno inc. - Modification demande**





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

**CONSIDÉRANT** la modification apportée par le demandeur, à la demande auprès de la CPTAQ, dans le cadre du dossier 441721;

**CONSIDÉRANT** que la modification concerne l'aliénation complète du lot 5 387 233 au lieu d'une partie seulement;

**CONSIDÉRANT** la résolution no 2023-06-165;

**CONSIDÉRANT** que le projet demeure conforme à la réglementation municipale, malgré la modification de décembre 2023;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Alex Bronsard, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil maintient son appui donné par la résolution no 2023-06-165, dans le dossier 441721, malgré la modification à la demande, de décembre 2023, auprès de la CPTAQ.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

### 6 LOISIRS ET CULTURE, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

#### 6.1 Comité anniversaire - 125e de la municipalité de Lac-aux-Sables

##### 6.1.1 Activités du 30 décembre 2023 - Autorisation

2023-12-370

Il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par madame Suzanne Béland et résolu que le conseil confirme son autorisation pour la tenue des activités prévues à la programmation des festivités du 125<sup>e</sup> pour le 30 décembre 2023, dans et, à proximité de la place Julien-Rivard, et un feu d'artifice sur le lot 6 011 405.

Il est de plus résolu que le conseil autorise la présence du service incendie pour ces activités, soit deux pompiers et un camion.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

### 7 AUTRES SUJETS

#### 7.1 Demande d'appui - Prolongation de la fibre optique - Secteur du lac Blais

2023-12-371

**CONSIDÉRANT** que la ligne électrique a été prolongée jusqu'à l'extrémité du chemin de l'Épinette, dans le secteur du lac Blais;

**CONSIDÉRANT** la demande de l'association des Résidents du Lac Blais, demandant l'appui de la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par monsieur Daniel Beaupré et résolu que le conseil de Lac-aux-Sables, appuie l'Association des Résidents du Lac Blais dans ses démarches auprès de TELUS et du gouvernement du Québec dans le cadre du programme Québec Branché, pour le prolongement du réseau de fibre optique sur le chemin des Épinettes et le chemin des Merisiers.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

#### 7.2 Varia

##### 7.2.1 Rémunération des élus - Avis de motion

2023-12-372

Madame Suzanne Béland, conseillère, par les présentes, donne avis de motion que le conseil étudiera et adoptera, s'il y a lieu, à une séance subséquente, un règlement visant à modifier le règlement sur la rémunération des élus.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

### 7.3 Période de questions - Parole à l'assemblée (15 minutes)

Début: 20 h 45

Fin: 21 h 10

*Monsieur le maire souhaite de belles Fêtes à tous, soyez prudents dans vos déplacements.*

*La première séance du conseil en 2024, se tiendra le 23 janvier.*

*Joyeuses Fêtes!*


### 7.4 Levée de l'assemblée

2023-12-373

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Yvan Hamelin et résolu que la séance soit levée à 21 h 12.

  
M. Yvon Bourassa  
Maire

  
Mme Manuella Perron, OMA  
Directrice générale et Greffière-trésorière

« Je  , atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ». En foi de quoi je signe ce 20 décembre 2023.